



Cher élève,

Voici ton nouvel agenda pour l'année scolaire 2018-2019. Tu trouveras dans l'agenda des informations sur l'organisation générale de l'école. Cet agenda te servira à planifier ton travail et à inscrire tes leçons et tes devoirs.

Tous les jours, tes parents pourront consulter ton agenda pour voir le travail que tu as à faire ou pour prendre connaissance d'un message. Tes parents pourront aussi y inscrire leur propre message.

Ton agenda est un outil de travail important et nous t'encourageons à l'utiliser tous les jours. Il t'aidera grandement à t'organiser et à être efficace dans ton travail.

Nous te souhaitons une merveilleuse année scolaire !

L'équipe de l'école Marguerite-Bourgeoys



## ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

Les informations sont présentées par ordre alphabétique de titres.

### ABSENCE DE L'ÉLÈVE

- Pour toute absence, les parents avisent par téléphone le secrétariat de l'école, si possible avant 7h.

### ARRIVÉE À L'ÉCOLE

- Les élèves doivent se présenter dans la cour de l'école, au plus tôt 10 minutes le matin (7h45) et le midi (12h30) avant le début des cours.
- L'école assume une surveillance lors de ces périodes.
- Les retardataires doivent se présenter à l'entrée principale.

### CALENDRIER SCOLAIRE

- Vous trouverez le calendrier de l'école vous informant des dates de remises de bulletin, des rencontres avec les enseignants et des journées pédagogiques.
- Il est important d'être présent à l'école lors des journées de classe et d'éviter de prendre des vacances durant ces journées.

### DÉPART DURANT LES HEURES DE CLASSE

- L'élève remet à l'enseignant l'autorisation signée de ses parents avec l'heure du départ et le nom de la personne qui viendra le chercher.
- Cette personne se présentera au secrétariat de l'école et nous ferons venir l'enfant à l'entrée principale.

### FERMETURE DE L'ÉCOLE

- Si la fermeture a lieu avant le début des cours vous en serez informés par le biais des médias.

### HORAIRE DE L'ÉCOLE

- 7 h 55 à 11 h 23
- 12 h 40 à 14 h 58

### MANUELS SCOLAIRES

- L'élève doit couvrir ses manuels et les identifier à son nom et à sa classe.
- Les manuels sont transportés dans un sac à l'épreuve de l'eau.
- Le coût de remplacement des manuels lors d'usage abusif ou de perte est aux frais des parents.

## **PREMIERS SOINS**

- Il est important de bien remplir le formulaire d'autorisation relative aux situations d'urgence pour que le personnel de l'école dispense les premiers soins selon les besoins de votre enfant.
- Le personnel peut remettre une médication à l'élève seulement après avoir reçu le formulaire complété prévu à cet effet.
- Les parents seront informés si la blessure ou le malaise est sérieux

## **RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS**

Les parents sont invités à rencontrer le personnel.

### **Le 6 septembre 2018 :**

- Rencontre de groupe avec le titulaire
  - L'objet est de transmettre de l'information sur les politiques, les orientations, les règlements de la classe et de l'école.
- Assemblée générale des parents : élection des représentants parents au conseil d'établissement

### **Le 22 novembre 2018 : 1<sup>er</sup> bulletin**

- Rendez-vous avec les enseignants (titulaires et spécialistes). Tous les parents sont invités à se présenter.

### **Le 23 février 2019 : 2<sup>e</sup> bulletin**

- Rendez-vous avec les enseignants. Les parents invités ou qui veulent prendre rendez-vous seront rencontrés.

**Note : D'autres rencontres sont possibles sur rendez-vous. Notez qu'en cas de difficulté, vous devez d'abord rencontrer l'enseignant avant de solliciter un rendez-vous avec la direction.**

## **SECRETARIAT**

- Le bureau est ouvert de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30, ☎ 514-855-4236 poste 1.

En cas d'urgence après 15h30, vous pouvez rejoindre l'école en communiquant avec le service de garde au 514-855-4236, poste 2.

## **TRANSPORT SCOLAIRE**

- Les problèmes reliés au transport sont signalés au bureau du transport de la commission scolaire, téléphone ☎ 514-367-8777.

## **VISITEURS / BÉNÉVOLES**

- Tous les visiteurs et bénévoles doivent obligatoirement se présenter au secrétariat avant de circuler dans la cour ou dans l'école. Un registre doit être signé à l'entrée avant de se procurer une cocarde de visiteur.

# LES SERVICES AUX ÉLÈVES

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

- ❖ Les élèves peuvent s'inscrire, moyennant des frais, à ces activités qui ont lieu au dîner ou après l'école. L'inscription se fait en ligne sur le site web de l'école. Il en va ainsi pour le paiement. Le principe du « premier arrivé » est en application.
- ❖ Le programme sera disponible sur le site web de l'école au début de chacune des sessions : automne, hiver et printemps.

## BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

- ❖ À chaque semaine, l'élève peut emprunter des livres à la bibliothèque.
- ❖ Des parents bénévoles assurent le prêt des livres et les parents intéressés à devenir bénévoles complètent le formulaire remis en début d'année.

## SERVICE DU DÎNER ET SERVICE DE GARDE

Ouverture :	<u>Service du dîner</u>	1 <sup>re</sup> journée complète de classe
	<u>Service de garde</u>	1 <sup>re</sup> journée de classe
Responsable :	Julie Boileau	☎ 514-855-4236 #2

## ORTHOPÉDAGOGIE

Ce service est destiné aux enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Il est offert suite à une recommandation de l'enseignante de la classe, après que l'élève ait reçu de la récupération. Une lettre informant les parents est alors envoyée. Par la suite, l'orthopédagogue élabore un plan de rééducation. Selon les objectifs du plan, l'enfant reçoit les services dans la classe, ou à l'extérieur, dans un local prévu à cet effet.

## ORTHOPHONIE

Le service d'orthophonie vient en aide aux élèves ayant des problèmes de la communication affectant le langage, autant à l'oral qu'à l'écrit. L'orthophoniste évalue, lorsque jugé nécessaire, la nature, l'étendue et la sévérité de ces problèmes dans le but de poser un diagnostic orthophonique et d'offrir un suivi direct ou indirect, selon le cas.

## PSYCHOÉDUCATION

Le service de psychoéducation vient en aide aux élèves qui présentent des comportements ou des attitudes qui nuisent ou qui peuvent nuire à leur apprentissage ou à leur socialisation, en réalisant des interventions préventives, ciblées ou intensives. Le psychoéducateur évalue les difficultés d'adaptation des élèves qui lui sont référés afin de planifier des interventions efficaces pour mieux soutenir l'élève ainsi que les acteurs de son environnement.

## PSYCHOLOGIE

Le service de psychologie vient en aide aux élèves qui ont des problématiques interférant avec les apprentissages. Selon le cas, une évaluation ou un soutien conseil peut être offert.

## SERVICE SOCIAL

Ce service s'adresse aux élèves qui ont des problèmes relationnels avec les autres, soit à l'école, soit à la maison. Ce sont les parents qui doivent effectuer les démarches auprès du CSSS Saint-Louis pour obtenir les services ☎ 514 697-4110